
Contenu fiche OPTIGEDE

Nom de l'action

Création d'un Pôle valorisation des végétaux à Tourves ; plateforme de broyage des déchets verts du SIVED NG

Logo de l'acteur



Caractéristiques

Le SIVED NG exploite en régie un Pôle de valorisation des végétaux situé ZA les Ferrages, sur la commune de Tourves (83170).

Le Pôle fait l'objet de déclarations ICPE sous les rubriques :

- 1532 – Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues ;
- 2260 – Broyage, criblage de substances végétales ;
- 1714 – Installation de stockage et de transit de déchets non dangereux ;
- 2716 – Installation de stockage et de transit de déchets non dangereux non inertes ;
- 2716 – Installation de traitement de déchets non dangereux.

Le site d'une emprise de 8 000 m², comprend un pont bascule, une zone de dépôt des végétaux, une zone de broyage, des hangars de stockage du broyat et de stockage de matériels.

Cet équipement permet de recevoir, broyer et stocker jusqu'à 12 000 tonnes de végétaux par an, qui font ensuite l'objet d'une valorisation agricole.

Contexte

Description du contexte de l'action

Le SIVED NG est un syndicat de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés du centre Var. Il porte la compétence sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte comprenant 28 communes et 100 000 habitants.

Le SIVED NG a souhaité construire une plateforme pour donner une seconde vie aux végétaux apportés par les usagers dans les déchetteries.

Objectifs et résultats

Objectifs généraux

Ce projet de valorisation des déchets verts par l'aménagement d'une plateforme de traitement suit différents objectifs :

- Valoriser la totalité des végétaux collectés au sein des 13 déchetteries du territoire en broyat et donner une seconde vie à la ressource
- Maîtriser le circuit des déchets à l'échelle locale et éviter les transports longues distances
- Enrichir et protéger les sols des parcelles agricoles (viticulture) des communes alentours
- Garantir la qualité par un contrôle des bennes à végétaux (éviter les erreurs de tri, les plastiques...) et l'analyse du broyat

Résultats quantitatifs

Les résultats quantitatifs sont les suivants :

Tonnages de végétaux entrants par an (au maximum) : 12 000 tonnes

Tonnages de broyat sortants : entre 300 et 800 tonnes

Résultats qualitatifs

Les résultats de différents indicateurs ont donné ces chiffres :

Analyses réalisées sur du broyat frais selon la norme NFU 44-051 :

- 4 analyses par an (3 partielles et 1 complète)
- Contrôle du respect de la norme avant la mise à disposition aux agriculteurs pour un compostage à la ferme
- Respect des règles de stockage prévues par le règlement sanitaire départemental

Traçabilité :

- Fourniture de la liste des utilisateurs par le prestataire
- Détail des quantités livrées par utilisateur
- Numéro des parcelles concernées

Mise en œuvre

Description de l'action

Ce site est ouvert aux particuliers et aux services techniques des communes. L'accès aux entreprises de paysagisme et espaces verts est conditionné de la manière suivante : avoir une activité sur le territoire du SIVED NG et ouvrir un compte professionnel (badge d'accès à retirer gratuitement au siège du syndicat). Elles peuvent y déposer leurs déchets verts et bois pour un tarif de 15€/tonne. Les déchetteries du territoire collectent également les déchets verts et bois des entreprises mais au tarif de 75€/tonne.

Deux agents du SIVED NG assurent la réception des apports, le broyage, le criblage et font le lien avec le prestataire pour la livraison du broyat chez les agriculteurs.

La plateforme fonctionne du lundi au samedi comme suit :

1. Stockage des apports de déchets verts provenant de espaces-triS du territoire, des agents municipaux, des professionnels et des particuliers.
2. Chargement des apports dans la cribreuse / broyeuse (environ 40 tonnes par jour)
3. Stockage temporaire du broyat de déchets verts sous les hangars
4. Transport du broyat par un prestataire vers les parcelles agricoles locales

Planning

2010-2012 : AMO pour le dépôt et le suivi des autorisations administratives (permis de construire et dossiers ICPE) et la conduite des travaux

2013 : ouverture du site et démarrage de l'activité

2022-2023 : AMO pour le dépôt et le suivi des autorisations administratives (permis de construire et dossiers ICPE) et la conduite des travaux d'extension de la plateforme*

* Le projet d'extension de la plateforme de valorisation des végétaux à Tourves doit répondre à un accroissement annuel des apports de déchets verts sur les sites (déchettes et pôle valorisation). Depuis 2010, le SIVED NG connaît une hausse de la quantité de déchets verts de 238%. La hausse la plus marquée (+33% entre 2013 et 2014) a fait suite à la mise en application de l'arrêté préfectoral n°203-05-16 du 16 mai 2013 portant règlement permanent de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var. La plateforme à Tourves arrive à saturation avec un pic à 12 558 tonnes de déchets verts traités en 2018.

Moyens humains

Le Pôle est géré par deux agents / ETP sur site (régie).

Moyens financiers

Coût des études et travaux de construction de la plateforme : 1,7 M€HT

Coût des études + AMO pour les travaux d'extension : 42 000 €HT

Coût des travaux d'extension de la plateforme : 450 000 €HT

Moyens techniques

L'emprise au sol totale est d'environ 8000 m² :

- Bâtiment couvert : 900 m²
- Auvent pour le stockage du broyat : 350 m²
- Aire de dépôt des billes de bois : 200 m²
- Zone de réception des végétaux brut : 900 m²
- Bâtiment administratif : 150 m²
- Bassin de rétention : 320 m²
- Cuve enterrée : 50 m²
- 2 bâches à incendie : 204 m²
- Voiries : 4200 m²
- 1 chargeuse
- 1 broyeur
- 1 cribleur

Partenaires mobilisés

Plateforme financée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et des fonds européens (LIFE IP Smart Waste)

Valorisation de cette expérience

Facteurs de réussite

Localisation centrale de la plateforme par rapport aux 13 déchetteries fonctionnant en réseau pour limiter les coûts de transport et débouchées locales pour l'utilisation du broyat.

Difficultés rencontrées

Hausse des apports de végétaux les années de fortes précipitations, saturant la plateforme.

Maintenance accrue sur les engins après plusieurs années d'utilisation.

Recommandations éventuelles

Assurer la bonne qualité du broyat par le contrôle visuel et le tri des végétaux entrants (éviter les plastiques) et par l'analyse de la matière en laboratoire (norme NFU 44-051).